

Validation

À l'issue de la formation, les stagiaires doivent valider les 10 modules de formation afin d'obtenir le DEAS, Diplôme d'Etat d'Aide Soignant de niveau 3. Diplôme ouvrant l'accès à la filière de formation socio-éducative.

L'évaluation de chacun des 10 modules comprend deux volets :

- **Appréciation (lieux de stages)**
- **Les évaluations en campus**
(épreuves écrites et orales)



CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires (contenu de la formation, lieux de stage, organisation au Campus, financement, ...),

Contactez l'équipe du Campus:

Coordonnées :

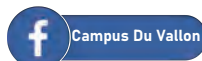
Campus Du Vallon
2 chemin du Camps
15600 MAURS

☎ 04.71.49.04.79

✉ campusduvallon@adapei15.com

🌐 www.campusduvallon.com

🌐 www.adapei15.com



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

DEAS

Diplôme d'Etat
d'Aide Soignant

Campus du Vallon

Institut de Formation d'Aide Soignant

Centre de Formation
aux Métiers du Sanitaire
et du Médico-Social

✧ Qu'est ce que le métier d'AS

L'aide soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien être et à lui faire retrouver, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, l'aide soignant participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Pour tous renseignements complémentaires (contenu de la formation, lieux de stage, organisation au Campus, financement, ...),

Contactez l'équipe du Campus:

*Le Centre de Formation peut héberger les stagiaires en formation.
Certains stages peuvent être réalisés près du lieu habituel de résidence.*

✧ Les modules de formation

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (35h)**

- **Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h)**

- **Travaux Personnel Guidés (TPG)**

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (147h)

Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques (21h)

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)

Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

Module 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

Module 9 : Traitement des informations (35h)

Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

✧ DEAS - Modalités et entrée en formation

Date début d'inscription : lundi 14/03/2022
Le dossier est téléchargeable sur le site IFAS d'Aurillac ou sur notre site internet : www.campusduvallon.com.

Le dossier de candidature doit être remis à l'IFAS d'Aurillac :

➔ soit par voie postale (à privilégier) avant le 13 juin 2022, le cachet de la poste faisant foi,

➔ soit déposé à l'IFAS d'Aurillac au plus tard le 13 juin 2022 à 16 h, dans la boîte prévue à cet effet et en respectant la procédure indiquée sur place.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien, d'une durée de 15 à 20 minutes, est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il pourra être envisagé des modifications de calendrier et/ou de modalités de sélection : l'entretien pourra être supprimé et la sélection ne porter que sur la seule étude du dossier.